

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012 DELIBERATION N°2012-87

OBJET: Statuts de la Fondation partenariale Philippe-Maupas.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

## DECIDE

**D'APPROUVER à l'unanimité** le remplacement des laboratoires Chemineau par la société EPMO (Mécanique de précision, outillage pharmaceutique) comme membre fondateur de la Fondation partenariale Philippe-Maupas.

Fait à Tours, le 20 décembre 2012

Le Président,

Loïc VAILLANT